



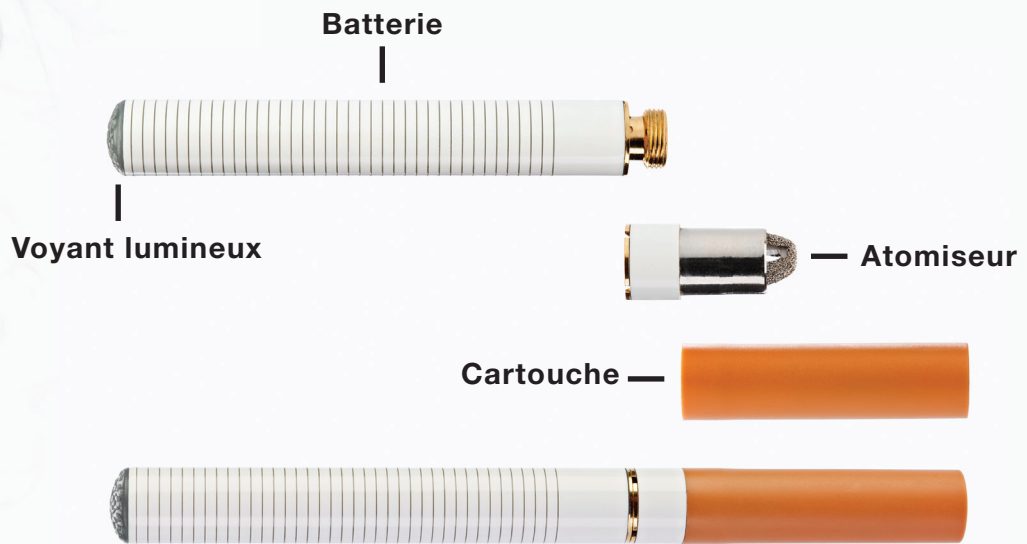
THE CANADIAN DENTAL
HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

ÉNONCÉ DE POSITION DE L'ACHD À L'ÉGARD DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE



CONTEXTE

La cigarette électronique est un dispositif alimenté par batterie, qui imite l'usage de la cigarette classique. La cigarette électronique est composée d'une batterie, d'une cartouche qui contient de l'eau, un arôme et parfois de la nicotine dans une base de propylène glycol et de glycérine, et d'un atomiseur qui chauffe ce liquide de manière à produire de la vapeur^{1,2}. Tirer des bouffées du dispositif déclenche le mécanisme qui permet à l'atomiseur de chauffer la solution pour produire la vapeur qui est inhalée par l'utilisateur, une action souvent appelée « vapotage »². L'une des principales différences entre la cigarette électronique et la cigarette de tabac est que la cigarette électronique ne contient pas de tabac et ne produit aucune combustion^{2,3}.



PRÉVALENCE

Depuis l'arrivée de la cigarette électronique dans le marché nord-américain en 2007, son utilisation a augmenté, particulièrement parmi les adolescents et les jeunes adultes. Environ 2,5 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus (8,5 % de la population totale) ont fait l'essai de la cigarette électronique^{2,4}. La majorité des utilisateurs de cigarettes électroniques fument actuellement du tabac, ce qui suggère que l'usage combiné de la cigarette et de la cigarette électronique est élevé⁴. On estime qu'entre le tiers et la moitié des fumeurs de tabac ont essayé la cigarette électronique⁵⁻⁹. La cigarette électronique est aussi adoptée par les non-fumeurs, y compris par les jeunes^{4,7}. Parmi les raisons qui poussent à l'usage de la cigarette électronique, on retrouve la curiosité, la perception que c'est une alternative moins dommageable que le tabac, le désir de diminuer sa consommation ou d'arrêter de fumer, et la commodité, puisque la cigarette électronique est souvent permise là où l'usage du tabac est interdit^{4-6,10}.



ENJEU

Bien que la cigarette électronique soit perçue comme étant moins dangereuse que la cigarette de tabac à cause de l'absence des toxines liées à la combustion, il y a des préoccupations croissantes à l'égard de leur potentiel à créer de la dépendance à la nicotine, des effets nocifs potentiels sur la santé, de la possibilité de banaliser l'usage du tabac, de l'augmentation de l'usage parmi les jeunes et d'autres conséquences imprévues liées à la production, à la vente et à l'usage non réglementés de ces divers produits^{11,12}. De plus, l'industrie de la cigarette électronique fait la promotion de la cigarette électronique en positionnant le produit comme une stratégie de réduction des risques visant les fumeurs et un moyen de cesser de fumer. Toutefois, bien qu'il commence à y avoir de la recherche, ces déclarations ne sont pas étayées de données probantes et suffisantes de grande qualité^{11,13-15}. Santé Canada n'a pas approuvé la cigarette électronique comme moyen de cesser de fumer. Par ailleurs, la cigarette électronique pourrait représenter une drogue « d'entrée », notamment auprès des adolescents, si elle augmente le risque que les non-fumeurs ou les anciens fumeurs se servent de produits de tabac à combustion, ou si elle dissuade les fumeurs de cesser de fumer¹⁶.



En plus de la nicotine, une substance qui crée une forte dépendance, d'autres ingrédients ont été trouvés dans la cigarette électronique, parmi lesquels le formaldéhyde, les composés cancérigènes, tels que les nitrosamines, les composés carbonylés, les composés organiques volatils (certains à des niveaux semblables à ceux de la cigarette), et la vapeur contenant des métaux lourds^{12,17-20}. Il y a aussi eu une augmentation des empoisonnements accidentels et de l'irritation oculaire et respiratoire à court terme^{21,22}. Le danger potentiel résultant de l'exposition à long terme à la vapeur secondaire produite par la cigarette électronique demeure inconnu.



RÉGLEMENTATION ACTUELLE

La cigarette électronique sans nicotine peut être vendue légalement au Canada. Par contre, la cigarette électronique qui contient de la nicotine et celle qui a des prétentions sur le plan de la santé ne peuvent être vendues et sont des produits réglementés en tant que drogues en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Cette loi exige l'autorisation de Santé Canada pour importer, faire la promotion ou vendre ces produits. À ce jour, aucune cigarette électronique avec nicotine n'a reçu l'autorisation de Santé Canada en vertu de cette loi. En dépit de la législation, l'usage de la cigarette électronique, avec ou sans nicotine, a connu une croissance rapide en peu de temps².

Cependant, les règles à l'égard de la cigarette électronique continuent de progresser. En l'absence de direction du gouvernement fédéral, les provinces et les villes ont pris les devants en réglementant l'usage de la cigarette électronique. La Nouvelle-Écosse a été la première province à réglementer l'usage de la cigarette électronique; plusieurs autres provinces sont en voie d'adopter une loi similaire. Un nombre croissant de municipalités a aussi adopté des mesures pour limiter l'usage de la cigarette électronique dans les espaces publics et les bureaux municipaux. Il y a toutefois des incohérences notables touchant l'approche politique au sein des différentes administrations.

RECOMMANDATIONS

En l'absence de données suffisantes et de haute qualité prouvant l'innocuité de la cigarette électronique et son rôle dans la réduction de la dépendance au tabac, et compte tenu des préoccupations naissantes sur le plan des risques pour la santé, les gouvernements fédéral, provinciaux/des territoires et les municipalités doivent prendre des mesures pour minimiser les conséquences potentielles négatives de ces produits sur la santé publique, surtout à l'égard des jeunes¹⁶. L'ACHD recommande que la cigarette électronique, avec et sans nicotine, soit soumise aux contrôles réglementaires suivants^{18, 23-27} :

- Maintien de l'interdiction sur la cigarette électronique avec nicotine
- Interdiction de vendre des cigarettes électroniques aux mineurs
- Interdiction d'ajouter des arômes aux cartouches et aux solutions, particulièrement dans les cartouches destinées au marché des jeunes (p. ex., saveur de gomme à bulles)
- Interdiction d'utiliser la cigarette électronique dans les endroits publics et au travail

Comme la cigarette électronique n'a pas reçu l'approbation à titre de moyen de cesser de fumer au Canada, les fournisseurs de soins de santé devraient continuer à appuyer les personnes qui désirent cesser de fumer, en faisant appel à des traitements éprouvés de lutte contre le tabagisme et au soutien comportemental. Il est nécessaire de poursuivre les recherches de grande qualité sur la sécurité, l'usage chez les jeunes, le rôle potentiel de l'abandon du tabac et les effets sur la santé et la société à long terme. L'ACHD continuera de suivre de près les résultats de recherche et mettra à jour son énoncé de position, le cas échéant.

RÉFÉRENCES

- Association pour les droits des non-fumeurs/Fondation pour la lutte contre le tabac. Énoncé de position sur la cigarette électronique. Disponible en anglais seulement à l'adresse : <http://www.nsra-adnf.ca/cms/file/files/NSRA%20ecig%20position%20statement%20revised%20Oct14%202014.pdf>
- Czoli CD, Reid JL, Rynard VL, Hammond D. « E-cigarettes in Canada – Tobacco use in Canada: Patterns and trends ». Special Supplement. Waterloo, ON : Propel Centre for Population Health Impact, University of Waterloo; 2015.
- Benowitz NL, Goniewicz ML. « The regulatory challenge of electronic cigarettes. » JAMA. 2013; 310(7), pages 685–686.
- Santé Canada. « Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD) ». Gouvernement du Canada. 2013.
- Adkison SE, O'Connor RJ, Bansal-Travers M, Hyland A, Borland R, Yong H, Cummings KM, McNeill A, Thrasher JF, Hammond D, Fong GT. « Electronic nicotine delivery systems ». *International Tobacco Control Four-Country Survey*. AJPM. 2013; 44(3), pages 207–215.
- Czoli CD, White CM, Hammond D. « Electronic cigarettes in Canada: Prevalence of use and perceptions among youth and young adults ». ACSP. 2014; 105(2), pages en lignes 97 à 102.
- Hamilton HA, Ferrence R, Boak A, Schwartz R, Mann RE, O'Connor S, Adlaf EM. « Ever use of nicotine and non-nicotine electronic cigarettes among high school students in Ontario, Canada ». *Nicotine & Tobacco Research*. 2014.
- Czoli CD, Hammond D, Reid JL, Cole AG, Leatherdale ST. « Use of conventional and alternative tobacco and nicotine products among a sample of Canadian youth ». *Journal of Adolescent Health*. 2015 ; 57(1), pages 123–125.
- Lasnier B, Montreuil A. L'usage de la cigarette électronique chez les élèves québécois du secondaire : 2012–2013. Institut national de santé publique du Québec. 2014.
- Unité de recherche sur le tabac de l'Ontario. « Responding to a growing need for e-cigarette research in Ontario ». *Project News*. Juin 2015.
- Barbeau AM, Burda J, Siegel M. « Perceived efficacy of e-cigarettes versus nicotine replacement therapy among successful e-cigarette users: a qualitative approach ». *Addict Sci Clin Pract*. 2013; 8(5), pages 2–7.
- Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. « Inhalateurs électroniques de nicotine ». *Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OSM pour la lutte antitabac*, Moscou, 13 au 18 octobre 2014.
- McRobbie H, Bullen C, Hartmann-Boyce J, Hajek P. « Electronic cigarettes for smoking cessation and reduction (review) ». *Cochrane Database of Systematic Reviews* 2014, Issue 12. Art. No.: CD010216. DOI: 10.1002/14651858.CD010216.pub2
- Khan M, Stanbrook MB, Allehebi RO. « Efficacy and safety of electronic cigarettes for smoking cessation: A systematic review ». *Am J Respir Crit Care Med*. 2015; 191, A3715.
- Rahman MA, Hann N, Wilson A, Mnataganian G, Worrall-Carter L. « E-cigarettes and smoking cessation: Evidence from a systematic review and meta-analysis ». *PLoS One*. 2015; 10(3), e0122544.
- Brandon TH, Goniewicz ML, Hanna NH, Hatsukami DK, Herbst RS, Hobin JA, Ostroff JS, Shields PG, Toll BA, Tyne CA, Viswanath K, Warren GW. « Electronic nicotine delivery systems: A policy statement from the American Association for Cancer Research and the American Society of Clinical Oncology ». *J Clin Oncol*. 2015 Mar 10; 33(8), pages 952–963.
- Pellegrino RM, Tinghino B, Mangiaracina G, Marani A, Vitali M, Protano C, Osborn JF, Cattaruzza MS. « Electronic cigarettes: An evaluation of exposure to chemicals and fine particulate matter (PM) ». *Ann Ig*. 2012; 24, pages 279–288.
- Grana R, Benowitz N, Glantz ST. « E-cigarettes: a scientific review ». *Circulation*. 2014; 129: pages 1972–1986.
- Kosmider L, Sobczak A, Fik M, Knysak J, Zaciera M, Kurek J, Goniewicz ML. « Carbonyl compounds in electronic cigarette vapors: effects of nicotine solvent and battery output voltage ». *Nicotine Tob Res*. Octobre 2014; 16(10), pages 1319–1326.
- Goniewicz ML, Knysak J, Gawron M, Kosmider L, Sobczak A, Kurek J, Prokopowicz A, Jablonska-Czapla M, Rosik-Dulewska C, Havel C, Jacob P, Benowitz N. « Levels of selected carcinogens and toxicants in vapour from electronic cigarettes ». *Tob Control*. Mars 2014; 23(2), pages 133–139.
- Flouris AD, Chorti MS, Pouliani KP, Jamurtas AZ, Kostikas K, Tzatzarakis MN, Wallace Hayes A, Tsatsakis AM, Koutedakis Y. « Acute impact of active and passive electronic cigarette smoking on serum cotinine and lung function ». *Inhal Toxicol*. Février 2013; 25(2), pages 91–101.
- Chatham-Stephens K, Law R, Taylor E, Melstrom P, Bunnell R, Wang B, Apelberg B, Schier JG. « Notes from the field: Calls to poison centers for exposures to electronic cigarettes » États-Unis, septembre 2010 à février 2014. *MMWR*. 2014; 63(13), pages 292–293.
- Geller H (Sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada). « Témoignage devant le Comité permanent sur la santé de la Chambre des communes ». 21 octobre 2015. Ottawa : Canada, Chambre des communes. 1105.
- Association médicale canadienne. Énoncé de position de l'AMC sur la cigarette électronique. Politique de l'AMC. 2014. Disponible en anglais seulement à l'adresse : <http://policybase.cma.ca/dbtw-wpd%5CPolicypdf%5CPD14-07.pdf>
- Association pulmonaire de l'Ontario. Cigarettes électroniques. 2015. Disponible en anglais seulement à l'adresse : <http://www.on.lung.ca/document.doc?id=2465>
- Ontario Campaign for Action on Tobacco. Statement on E-Cigarettes. 2014. Disponible en anglais seulement à l'adresse : http://www.ocat.org/pdf/OCAT_ECigPositionStatementFinal%28May2014%29.pdf
- Fondation des maladies du cœur et de l'AVC. « Fondation des maladies du cœur et de l'AVC : les cigarettes électroniques au Canada ». 2014. Disponible à l'adresse : http://www.fmcoeur.qc.ca/site/c.kplQKVOxFOG/b.9217943/k.83AE/Fondation_des_maladies_du_c339ur_et_de_l8217AVC_les_cigarettes_233electroniques_au_Canada.htm

Approuvé par le Conseil d'administration de l'ACHD le 15 juillet 2015.

